



Traité Erouvin

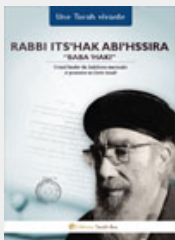
Michna 1 - Chapitre 3

בְּכֹל מַעֲרָבִים וּמִשְׁתַּתְּפִים, חוּץ מִן הַמַּיִם וּמִן הַמֶּלַח. הַכֹּל נִלְקָח
בְּכֶסֶף מַעֲשֵׁר, חוּץ מִן הַמַּיִם וּמִן הַמֶּלַח. הַנּוֹדֵר מִן הַמָּזוֹן, מִתֵּר
בַּמַּיִם וּבַמֶּלַח. מַעֲרָבִים לְנָזִיר בִּיּוֹן וְלִישְׂרָאֵל בְּתֵרוּמָה. סֶמְכוֹס
אוֹמֵר: בְּחֵלִין, לִכְהֵן בְּבֵית הַפָּרֶס. רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר: אִף בֵּין
הַקְּבָרוֹת, מִפְּנֵי שֶׁהוּא יָכוֹל לַחוּץ וּלְאֲכֹל.

Tous [les aliments] sont valables pour faire un 'Erouv et un Chitouf, à l'exception de l'eau et du sel. Tous les aliments peuvent être achetés [à Jérusalem] avec l'argent du Ma'asser [Chéni], sauf l'eau et le sel.

Celui qui fait le vœu de ne consommer aucun aliment a le droit de boire de l'eau et de manger du sel. Il est permis pour un Nazir de s'associer à un 'Erouv fait de vin et pour un Israël (qui n'est pas Cohen) de s'associer à un 'Erouv fait de Térouma. Soumkhous dit que [dans ce dernier cas] il est nécessaire qu'il soit constitué de 'Houlin.

Il est permis pour un Cohen de participer à un 'Erouv déposé dans un champ [dans lequel se trouvent des débris] d'ossements. Rabbi Yehoudah dit que cela est permis même s'il est déposé dans un cimetière, car il peut y aller en restant « en dehors » et le manger.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions